

dial

diffusion de l'information sur l'Amérique latine

43 TER, RUE DE LA GLACIÈRE - 75013 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 43.36.93.13
FAX (1) 43.31.19.83
CCP 1248.74-N PARIS - Du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

Hebdomadaire - n° 1633 - 7 novembre 1991 - 5,50 F

D 1633 AMÉRIQUE LATINE: LE SOMMET IBÉRO-AMÉRICAIN DE GUADALAJARA

Les 18 et 19 juillet 1991 se tenait à Guadalajara, au Mexique, un sommet de dix-neuf chefs d'Etat latino-américains et de ceux d'Espagne et du Portugal. L'événement est à saluer pour diverses raisons. C'est d'abord l'émergence de l'Espagne et du Portugal sur la scène internationale par le biais de la "conférence ibéro-américaine de chefs d'Etat et de gouvernement" lancée à Guadalajara. C'est ensuite la volonté réaffirmée d'intégration d'un continent à la recherche de son identité et d'une impulsion économique (cf. DIAL D 1593). C'est enfin une nouvelle tentative de définition régionale face au poids politique des Etats-Unis, dans le sens d'une diplomatie proprement latino-américaine qui a commencé de s'affirmer avec le groupe de Contadora, le Groupe d'appui, puis le Groupe de Rio (cf. DIAL D 1290).

Au terme de leur rencontre, les chefs d'Etat du sommet de Guadalajara ont signé une très longue déclaration dont nous extrayons les passages ci-dessous.

Note DIAL

DÉCLARATION DE GUADALAJARA

Nous, chefs d'Etat et de gouvernement d'Argentine, de Bolivie, du Brésil, du Chili, de Colombie, de Costa Rica, de Cuba, d'Equateur, d'Espagne, du Guatemala, du Honduras, du Mexique, du Nicaragua, du Panama, du Paraguay, du Pérou, du Portugal, de République dominicaine, du Salvador, d'Uruguay et du Venezuela, réunis dans la ville de Guadalajara, au Mexique, les 18 et 19 juillet 1991, avons décidé d'émettre la déclaration suivante:

1. Nous sommes réunis avec une satisfaction particulière, pour la première fois dans l'histoire, pour examiner ensemble les grands défis que confrontent nos pays dans un monde en transformation. Nous nous proposons par conséquent de concerter la volonté politique de nos gouvernements pour faciliter les solutions que ces défis réclament et pour faire de l'ensemble d'affinités historiques et culturelles qui nous lient un instrument d'unité et de développement basé sur le dialogue, la coopération et la solidarité.

2. Nous représentons un vaste ensemble de nations qui partagent des racines et le riche patrimoine d'une culture fondée sur une somme de peuples, de credos et de sangs divers. Cinq cents ans après notre première rencontre, conscients de constituer un des grands espaces du monde actuel, nous sommes décidés à projeter vers le troisième millénaire la force de notre communauté.

(...)

7. Nous réaffirmons que l'Etat de droit est dans l'obligation de promouvoir et de garantir le plein respect des droits de l'homme. A partir de nos propres efforts

et sur la base d'une coopération internationale élargie, non sélective et non discriminatoire, nous sommes décidés à constituer dans le domaine des droits de l'homme un patrimoine ibéro-américain qui consolide des conduites de respect, de liberté et d'harmonie au plan politique, juridique, économique et social.

8. Nous reconnaissons l'immense contribution des peuples indigènes au développement et à la pluralité de nos sociétés, et nous réitérons notre engagement en faveur de leur bien-être économique et social, ainsi que l'obligation de respecter leurs droits et leur identité culturelle.

9. Nous sommes engagés dans un processus de profond réajustement de nos économies dans le but d'assurer efficacement la reprise et la croissance. Nos pays ont fait des progrès significatifs dans leurs processus de modernisation grâce à la réforme de l'Etat et à la libéralisation économique. Ces processus ont entraîné des sacrifices qui doivent cesser, afin qu'il devienne possible d'établir une véritable justice sociale. D'autres processus sans précédents se sont produits dans notre région, tendant à l'intégration économique progressive régionale et sous-régionale, dont on attend qu'elle nous assure une position plus favorable sur la scène internationale. Nos initiatives se verront renforcées s'il existe un contexte international qui facilite des ressources complémentaires pour le développement et enlève les obstacles à l'échange commercial.

Nous exprimons notre appui le plus décidé aux processus d'intégration en cours, tant au niveau régional que sous-régional, et nous nous proposons de continuer à avancer sur ce chemin. Nous réitérons que ces efforts d'intégration sont ouverts au reste du monde.

La persistance de l'actuelle situation risque de remplacer le bipolarisme idéologique par une division entre le Nord, riche en capitaux et en technologies, et le Sud, pauvre et sans perspectives.

Afin de surmonter le problème il faut, d'un côté, développer des schémas efficaces de réciprocité et de solidarité, et de l'autre, les baser sur une proposition éthique, guidée par la justice sociale et la liberté et qui incite par de nouveaux mécanismes à une véritable coopération entre les pays du monde.

(...)

24. Nous réaffirmons la force de notre culture, qui s'enrichit de notre participation aux processus d'intégration et de globalisation.

Nous, chefs d'Etat et de gouvernement d'Amérique ibérique, nous nous engageons à faire toutes les démarches nécessaires pour encourager une coopération plus large et multiplier les échanges, en vue de mettre au point des politiques communes tendant à tirer tout le parti possible des avantages dérivant de l'appartenance à une même communauté. Nous nous sommes fixé les objectifs suivants:

I. Respect du droit international

A) Elaborer la ligne de conduite internationale de nos pays sur la base du droit international et agir ensemble et de manière concertée pour contribuer à éliminer le recours ou la menace de recours à la force.

B) Promouvoir résolument les processus de négociation pour le règlement des conflits régionaux et appuyer toute initiative en matière de contrôle, de réduction d'armements et de lutte contre le trafic d'armements. Soutenir dans ce sens les processus de négociation tendant à construire en Amérique centrale une paix juste, ferme et durable. A cet effet nous nous engageons à nous abstenir de toute action

ou de toute mesure qui fasse obstacle au prompt règlement des conflits et nous exhortons tous les membres de la communauté internationale à agir dans le même sens.

C) Encourager le droit au développement et l'établissement de relations économiques internationales plus justes et équitables.

CH) Participer activement à la restructuration des forums multilatéraux, en particulier du système des Nations unies, dans le but d'atteindre un ordre international plus juste et démocratique, garantissant la paix et oeuvrant au bien-être des peuples.

D) Promouvoir le renforcement de la démocratie et du pluralisme dans les relations internationales, dans le plein respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique des Etats, ainsi que l'égalité souveraine et l'autodétermination des peuples.

E) Favoriser des consultations sur le développement et la codification du droit international sur la base d'un processus consensuel et orienté vers ces thèmes qui, de par leur caractère global, revêtent la plus grande urgence.

La priorité doit être donnée au renforcement des mécanismes de règlement pacifique des différends, aux normes applicables en cas de conflit armé, à la promotion du désarmement conventionnel, nucléaire et de l'élimination des armes de destruction massive, au renforcement des instruments de protection des droits de l'homme, à la définition du cadre juridique pour la défense de l'environnement, au combat contre le trafic de drogues, à la défense du droit à la mer et de l'espace extérieur, et au transfert de technologie.

F) Renforcer la coopération entre les gouvernements, les entités de la société civile et les organismes multilatéraux compétents en matière de droits de l'homme, et fomenter la pleine adhésion aux instruments internationaux de promotion et de protection de ces droits de caractère aussi bien universel que régional.

G) S'engager à créer ou, le cas échéant, à consolider dans nos pays respectifs des mécanismes nationaux de promotion, de protection et de défense des droits de l'homme et établir une collaboration étroite entre eux.

II. Développement économique et social

H) Renforcer le système multilatéral de commerce international en favorisant davantage de communication et, le cas échéant, de collaboration, entre les différents schémas d'intégration et de coopération auxquels les pays ibéro-américains participent, en Amérique comme en Europe, afin de garantir une économie mondiale ouverte.

I) Contribuer au succès du round Uruguay du GATT, au strict respect de ses normes et de ses objectifs, à la lutte contre le protectionnisme, à la non-discrimination dans le commerce international et à la juste réciprocité pour les pays qui réalisent des efforts unilatéraux et régionaux d'ouverture commerciale.

J) Définir des modalités réalistes et pragmatiques permettant de réinscrire les questions du développement économique et de la coopération internationale à l'agenda multilatéral.

K) Encourager les mécanismes nationaux et internationaux contribuant à promouvoir de manière définitive l'égalité de la femme, l'exercice de ses droits et son intégration complète à la société.

L) Encourager les rencontres d'agents économiques en Amérique ibérique dans le but d'échanger des expériences et de fomenter des liens entre eux, tirant profit des avantages comparatifs mutuels pour le commerce, les investissements et le développement technologique. A cette fin on pourrait stimuler l'établissement d'une organisation ibéro-américaine d'entreprises.

LL) Proposer la création d'un fonds ibéro-américain avec le soutien d'organismes internationaux pour le développement des peuples indigènes, qui permette de résoudre favorablement les problèmes pressants de ces peuples en marge de toute orientation vers des réserves indigènes ou de compensations paternalistes.

M) Appuyer, à la demande du président du Mexique, la candidature de M. Carlos Solchaga, d'Espagne, au poste de président du comité intérimaire du Fonds monétaire international.

N) Assurer que les mesures de contrôle, de réduction et d'élimination des armes de destruction massive ne fassent pas obstacle à l'accès légitime aux technologies avancées à usage pacifique indispensables au développement social et économique de nos peuples.

O) Trouver des solutions au problème de la détérioration de l'environnement sur la base du plein respect de la souveraineté des Etats sur leurs ressources naturelles et leurs politiques écologiques, compte tenu du fait que la responsabilité de chaque Etat est proportionnelle à sa contribution à cette dégradation. Nous attirons l'attention sur la nécessité de prévenir par des moyens internationaux l'utilisation et le transfert de technologies contaminantes. La conférence des Nations unies pour l'environnement et le développement constitue une occasion singulière d'élargir la coopération internationale au développement et d'inverser le processus global de dégradation de la nature.

P) Encourager des programmes à court terme de coopération contre le trafic de drogue, en accord avec les instruments internationaux existants, par le biais d'échanges d'information, de la fiscalisation des fonds monétaires d'origine illicite et du contrôle de la production et de la vente de précurseurs chimiques.

Q. Demander aux pays industrialisés et aux organismes internationaux leur soutien économique et financier pour que tous les Etats touchés par le trafic de drogue puissent développer des programmes de substitution des cultures et de développement alternatif, et renforcer leurs systèmes judiciaires et administratifs. Une des manières les plus efficaces de compenser les coûts socio-économiques de cette lutte est l'ouverture de marchés pour les pays en voie de développement qui mettront en pratique les programmes en question.

S) Accorder une attention spéciale aux problèmes de santé et en particulier à la prévention des maladies.

Nous soutenons pleinement l'élaboration d'un plan d'urgence prévoyant la prévention et le contrôle du choléra en Amérique latine et des investissements à moyen et à court terme pour réduire les insuffisances en matière d'approvisionnement en eau potable et le traitement adéquat des eaux usées.

T) Proposer aux organismes internationaux de crédit d'apporter une aide aux programmes agraires des pays de la région.

III. Education et culture

U) Identifier les secteurs de l'éducation qui dans chaque pays présentent des avantages comparatifs et dont les pays de la région ibéro-américaine pourraient

tirer profit, et élaborer, en fonction de leurs priorités, des programmes spécifiques de coopération au niveau bilatéral ou multilatéral.

V) Promouvoir un marché commun de la connaissance en tant qu'espace pour le savoir, les arts et la culture, en libéralisant les échanges de matériel culturel, didactique et éducatif, en favorisant l'échange et l'acquisition de matériel scientifique et technologique et en stimulant la communication et la transmission de connaissances. De la même manière, nos pays devraient, dans la mesure de leurs possibilités, affecter des ressources à la mise en marche d'un projet de développement technologique destiné à renforcer la capacité d'innovation pour assurer la compétitivité industrielle et l'efficacité sociale.

W) Encourager des rencontres d'experts ibéro-américains dans les diverses branches de la pensée et de la création culturelles. Inviter chaque pays de la région à fonder une bibliothèque ibéro-américaine en tant que maillon de culture, essence de notre communauté.

X) Intensifier les liens entre les institutions ibéro-américaines d'enseignement supérieur.

Y) Elargir les programmes d'échange culturel et de bourses.

Z) Stimuler l'utilisation des systèmes de communications par satellite existant dans la région, ce qui contribuerait à resserrer les liens entre les pays ibéro-américains.

Pour atteindre les objectifs mentionnés ci-dessus nous avons décidé d'établir un dialogue au plus haut niveau entre les pays ibéro-américains. Nous, chefs d'Etat et de gouvernement réunis à Guadalajara, Mexique, avons décidé de constituer la Conférence ibéro-américaine de chefs d'Etat et de gouvernement avec la participation des Etats souverains d'Amérique et d'Europe de langue espagnole et portugaise. Pour cela nous nous réunirons l'année prochaine en Espagne, en 1993 au Brésil, en 1994 en Colombie et en 1995 en Argentine. Ces réunions permettront de progresser en matière de politique, d'économie et de culture; et à partir de là, nos pays pourraient parvenir ensemble à une insertion meilleure et plus efficace dans un contexte global en pleine transformation. Nous estimons qu'il conviendra d'échanger l'information concernant les progrès des objectifs énoncés dans cette déclaration avant le prochain Sommet.

(Traduction Granma International)